

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</p>
---	--

Comité syndical du 27 juin 2013

Délibération n°10-2013

Objet : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1

Le jeudi vingt-sept juin deux mille treize à quinze heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Bureau, sous la présidence de Monsieur René VANDIERENDONCK, Vice-président.

Titulaires présents :

MM. BAILLOT, BERNARD, BOUREL, CACHEUX, CASTELAIN, CAUDRON, DELABY, DELEBARRE J., DELEBARRE P., DESMAZIERES, DUBOIS, DUMORTIER, ELEGEST, FOUCART, GRAS, HAESBROECK, JANSSENS, MONNET, TIR, VANDIERENDONCK, VERCAMER.

Suppléants votants :

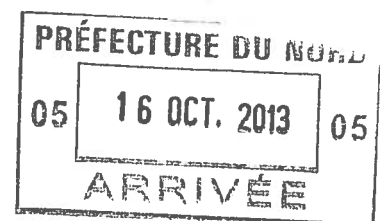
M. CAUCHE, M. COGET, M. DEMERSSEMAN, M. DUBUISSON, M. DUQUENNE, M. HAYART, M. HUCHETTE, M. PACAUX et Mme RINGOTTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Benjamin DUMORTIER

Convocation aux délégués du Comité syndical et affichage : 21 juin 2013

Nombre de délégués en exercice : 57

Publiée le : 5 juillet 2013



SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Madame la Présidente

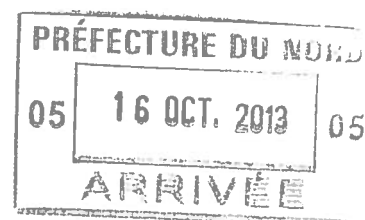
Par délibération n°3-2013, le budget du Syndicat mixte qui s'équilibre en recette et en dépenses à la somme de 950.811,75 € a été adopté.

Par délibération n°9-2013, l'affectation du résultat 2012 et de son affectation au 002 « Résultat de fonctionnement reporté » a été décidée.

Aussi, il a été proposé au Comité syndical de modifier le budget 2013 comme suit :

DEPENSES

Article	Libellé	BP 2013 Voté	Décision modificative
011	Charges à caractère général		324.588,34
6042	Achats de prestations de service		100.100,00
6064	Fournitures Administratives		
6226	Honoraires		223.500,00
6232	Fêtes et cérémonies		
6237	Publications		988,34
012	Charges de personnel et frais assimilés	5.411,75	5.411,75
6411	Rémunération du personnel	5.411,75	5.411,75
67	Charges exceptionnelles	945.400,00	1.168.400,00
6745	Subvention à un organisme privé	945.400,00	1.168.400,00
022	Dépenses imprévues		
	Total des opérations réelles	950.811,75	1.498.400,09
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	950.811,75	1.498.400,09



SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

RECETTES

Article	Libellé	BP 2013 Voté	Décision modificative
74	Dotations subventions participations	950.811,75	950.811,75
74718	État Dotation Globale de Décentralisation	45.000,00	45.000,00
7474	Participation des Communes	1.975,50	1.797,00
7475	Participation des groupements des collectivités	903.836,25	903.836,25
	Total des Opérations Réelles	950.811,75	950.811,75
002	Résultat de fonctionnement reporté		547.588,34
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	950.811,75	1.498.400,09

Le Comité syndical a voté, à l'unanimité, la présente délibération modificative budgétaire n°1 :

- par nature comme le permet l'article L. 2312-3 du code général des collectivités territoriales ;
- par chapitre ;
- en arrêtant les dépenses et les recettes à la somme de 1.498.400,09 €.

Pour la Présidente et par délégation,
le Vice-président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole,


René VANDIERENDONCK.

